

je disais que l'honorable ministre du Revenu de l'Intérieur a déclaré que le tabac ne peut pas être produit avec profit dans ce pays, que le climat lui est défavorable, que les gelées hâtives le détruisent, et qu'en conséquence nous ne pouvons pas nous attendre à ce que cette plante soit cultivée assez en grand pour en faire un article de consommation. S'il en est ainsi, nous ne perdrons rien en abolissant les droits d'accise sur le tabac.

L'honorable ministre est allé plus loin, et a dit que même la petite quantité que nous produisions dans le pays est d'une qualité si inférieure qu'elle ne peut pas soutenir la concurrence avec l'article importé. Dans ce cas, pourquoi s'alarme-t-il à la vue de cette motion ?

Mais j'ai démontré à l'honorable ministre que plusieurs comtés produisent du tabac en grande quantité, et que cette production serait beaucoup plus considérable si elle n'était pas atteinte par le droit d'accise.

Depuis 1870, le droit sur le tabac a été presque doublé par les honorables membres de la droite, l'augmentation étant beaucoup plus considérable sur le tabac indigène que sur le tabac étranger, quoique ce dernier ait une valeur beaucoup plus grande que le tabac canadien. Si l'on examine les prix de cet article, on voit que le tabac étranger est coté à cent pour cent de plus que le tabac canadien, tandis que l'augmentation sur le tabac canadien, au lieu d'être de cinq pour cent est d'un peu plus de quarante pour cent.

C'est ainsi que ces messieurs protègent l'industrie canadienne dans la culture du tabac. Il est pourtant de notre intérêt d'encourager la culture du tabac canadien, qui peut se faire d'une façon très avantageuse.

La motion de l'honorable député de Beauce ne dit pas que le tabac canadien devrait être exempté de droits pour toujours; mais qu'il devrait être exempté de droits pendant un certain nombre d'années, jusqu'à ce que sa culture et sa fabrication soient suffisamment développées pour permettre qu'une taxe soit imposée.

Les cultivateurs demandant qu'on leur permette de cultiver cette plante sans restriction, ce qui leur permettrait de faire des profits considérables.

Cette classe mérite d'être protégée plus que toute autre, si l'on doit faire quelque distinction, car nous dépendons d'elle pour toutes les choses nécessaires à la vie.

Mais le gouvernement nous a dit que ses prédécesseurs avaient imposé un droit d'accise sur le tabac, tandis qu'aujourd'hui le droit a un caractère prohibitif.

Le ministre du Revenu de l'Intérieur a déprécié la province de Québec, sans doute involontairement, quand il a dit que son climat n'était pas adapté à la culture du tabac. Il devrait se rappeler du temps où la province de Québec produisait non-seulement assez de blé pour ses besoins, mais même en exportait de très grandes quantités.

Je sais que les cultivateurs, après avoir renoncé à cultiver le blé aussi en grand que par le passé, à cause des ravages de la mouche à blé, reprennent aujourd'hui la culture de cette céréale, dont la production augmente chaque année. J'ai reçu une lettre du bas du Saint-Laurent, disant que, par suite de la belle saison, les cultivateurs semailent cette année une quantité de blé double de celle des années précédentes.

Je ne saurais approuver les observations critiques du ministre du Revenu de l'Intérieur, et je voterai pour cet amendement.

M. BABY— Comme mes électeurs sont beaucoup intéressés dans cette question, il est de mon devoir de soumettre leurs vues à l'attention de cette Chambre.

Jusqu'au jour où le droit sur le tabac fut doublé dans la même mesure, la production de cet article augmentait considérablement dans la province de Québec. Comme tous le savent, pour une raison ou pour une autre, la récolte du blé dans cette province n'est pas considérable; ce résultat est dû parfois à l'extrême chaleur, d'autres fois à une longue sécheresse ou à des pluies fortes et continuelles. Les cultivateurs de la province ont dû en conséquence tourner leur attention à la production d'autres céréales et plantes; et c'est pourquoi, durant quelques années, la culture du tabac a très considérablement augmenté. Je parle en connaissance de cause.